

TARIFS 2024 - 2025

Les prélèvements se font sur 10 mois (du 7 septembre au 7 juin).

Pour les nouvelles familles, le 1^{er} prélèvement sera un acompte dans l'attente de l'édition de la facture annuelle.

SECONDE				
		2^{nde} de détermination	2^{nde} Bac Pro	1^{ère} année CAP
Externe	Frais de scolarité	71,40 €	74,50 €	74,50 €
Demi-pensionnaire	Frais de scolarité	71,40 €	74,50 €	74,50 €
	Restauration*	75,30 €	66,30 €	64,00 €
		soit 146,70 €	soit 140,80 €	soit 138,50 €
Interne	Frais de scolarité	71,40 €	74,50 €	74,50 €
	Restauration*	170,60 €	150,40 €	144,60 €
	Hébergement	158 €	158 €	158 €
		soit 400€	soit 382,90 €	soit 377,10 €
PREMIERE				
		1^{ère} Générale et Techno	1^{ère} Bac Pro	
Externe	Frais de scolarité	73,50 €	76,60 €	
Demi-pensionnaire	Frais de scolarité	73,50 €	76,60 €	
	Restauration*	74,20 €	61,50 €	
		soit 147,70€	soit 138,10€	
Interne	Frais de scolarité	73,50 €	76,60 €	
	Restauration*	168,10 €	138,80 €	
	Hébergement	158 €	158 €	
		soit 399,60 €	soit 373,40 €	
TERMINALE				
		Term Générale et Techno	Term Bac Pro	2^{ème} année CAP
Externe	Frais de scolarité	75,60 €	78,70 €	76,60 €
Demi-pensionnaire	Frais de scolarité	75,60 €	78,70 €	76,60 €
	Restauration*	72 €	61,50 €	59,30 €
		soit 147,60 €	soit 140,20 €	soit 135,90 €
Interne	Frais de scolarité	75,60 €	78,70 €	76,60 €
	Restauration*	163,10 €	138,90 €	134,10 €
	Hébergement	158 €	158 €	158 €
		soit 396,70 €	soit 375,60 €	soit 368,70 €
APPRENTISSAGE				
		CAP	Bac Pro	
Demi-pension	Restauration*	30,20 €	50,40 €	
Interne	Restauration*	68,60 €	114,30 €	
	Hébergement	79 €	158 €	
		soit 147,60 €	soit 272,30 €	

* Les périodes de stage sont déduites du forfait restauration

Pour 3 enfants scolarisés au Lycée Ste Marie, une remise de 30 % est effectuée sur la contribution des familles et la restauration du 3^{ème} enfant.

MODALITÉS DE REGLEMENT

Une facture annuelle est envoyée aux familles **fin septembre** via leur compte EcoleDirecte.

Vous pouvez opter pour le règlement par :

✓ Prélèvement le 7 de chaque mois de septembre à juin OU ✓ Espèces ou chèques : en 3 règlements